

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD447

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« qui bénéficie gratuitement à tous »,

le mot :

« gratuit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.